

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Marie Salima Moyard, Anne Emery-
Torracinta, Irène Buche, Melik Özden, Lydia Schneider
Hausser, Christine Serdaly Morgan*

Date de dépôt : 23 avril 2012

Proposition de motion **Pour une politique globale de soutien au livre**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le résultat de la votation fédérale du 11 mars 2012 refusant l'institution d'un prix unique du livre ;
- les inquiétudes légitimes suscitées par ce résultat pour le devenir des libraires indépendants ;
- le fait que le prix unique du livre a été largement accepté par le corps électoral genevois (à plus de 65%) ;
- l'existence d'une politique de soutien au livre à Genève actuellement limitée aux éditeurs et aux auteurs ;
- le fait que la politique de soutien au livre fait l'objet d'une collaboration fructueuse entre la Ville et le canton à travers notamment le Cercle de la librairie et de l'édition ;
- le fait que de nombreux autres pays proches (comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie) ont légiféré pour régler le prix du livre, et le fait que la France (via le Ministère français de la culture, par l'intermédiaire du Centre national du livre) a développé des outils de soutien au livre également à l'intention des libraires indépendants ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, tels que des subventions ou des prêts sans intérêts pour la mise en valeur des fonds en librairie, pour la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires, pour la création, le développement ou la reprise de librairie ;
- à présenter dans les meilleurs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec la Ville de Genève et l'ensemble des communes du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le dimanche 11 mars 2012, le peuple suisse a refusé l'introduction d'un prix unique pour le livre. Cette mesure aurait été une protection bienvenue pour les libraires indépendants afin de leur permettre de mieux résister à la concurrence des grandes surfaces.

Il se trouve que la situation des libraires indépendants est préoccupante. Nombre d'entre eux ont dû fermer ces dernières années, comme par exemple la librairie *Descombes* récemment. Manifestement le corps électoral genevois partage cette préoccupation puisqu'il a voté en faveur du prix unique à une très large majorité (plus de 65%). C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir à la mise en place d'outils de soutien aux libraires, comme il en existe pour les éditeurs et les auteurs.

En effet, il est communément admis dans tous les camps politiques que le livre ne peut être qu'un secteur subventionné. A l'instar d'autres domaines artistiques et culturels comme le théâtre ou les arts visuels, des soutiens publics sont donc nécessaires pour assurer la vitalité de la création. Dans le domaine du livre, on peut pourtant constater une anomalie : dans la chaîne de production des livres, les libraires sont les seuls à ne pas avoir accès à des soutiens publics. Les auteurs peuvent postuler à des bourses ; les éditeurs peuvent solliciter des aides par projet et même signer des conventions de soutien (avec la Ville de Genève notamment). De ce point de vue, il paraît donc difficile de justifier le maintien de la situation actuelle.

Il se trouve également que la politique de soutien au livre fait l'objet à Genève d'une collaboration fructueuse entre la Ville et le canton. L'infrastructure administrative est donc favorable à une réflexion commune sur les outils de soutien aux libraires. Une telle réflexion est d'ailleurs déjà amorcée au sein du Cercle de la librairie et de l'édition, association regroupant la très grande majorité des libraires et éditeurs genevois. Cette réflexion s'inspire des outils développés par le Centre national du livre français, en dépit de l'existence en France du régime du prix unique du livre.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.